

la Seigneurie *D'Ailleboust*. (1) Cette Seigneurie n'était encore qu'une forêt, lorsque l'Honorable *Pierre Louis Panet* en fit l'acquisition en 1800. Les animaux sauvages en étaient à-peu-près les seuls habitans, à cette date peu reculée, et les Abénaquis de St. François les exploitaient librement depuis nombre d'années ; c'était une de leurs chasses régulières. Telle était aussi la Seigneurie voisine, nommée *De Ramezay*. (2)

M. Panet fit arpenter cette seigneurie et y jeta quelques habitans, avec la pensée de demander à Mgr. de Québec d'y établir une paroisse, se proposant, lui, de bâtir, à ses frais, une Chapelle en bois ; mais la mort de ce Seigneur, arrivée en 1812, dut mettre fin à ses projets d'amélioration et ajourner la bâtisse de la Chapelle.

Cependant les terres se prenaient et le besoin du missionnaire se faisant sentir, M. *Serrant*, vicaire de M. le curé de Berthier, vint de loin en loin apporter aux quelques habitans qui s'établissaient dans *D'Ailleboût*, les consolations et les secours de la Religion :—" ayant l'espoir peu flatteur, écrit Mme. *Berczy*, de rencontrer par les chemins, en s'y rendant, plus d'ours énormes et affamés—que de faces humaines."

C'est ainsi et par voie de mission que les habitans de la circonscription actuelle de Ste. Mélanie furent desservis jusqu'en 1831.

En 1831, les héritiers de feu l'Hon. P. L. Panet, par acte notarié du 12 novembre, (*G. E. Rolland*, notaire,) firent don de deux lopins de terre,—“ pour faciliter,”—dit ce document,—“ l'érection d'une Eglise dans les Seigneuries *D'Ailleboût* et *Ramsay*, et contribuer au soutien du curé qui desservira la dite église.”—Ils donnèrent en outre un terrain de quatre arpens en superficie, près du Manoir, pour

(1) Ancienne orthographe de ce nom : on écrit maintenant *d'Ailleboût*.—(J. V.)

(2) Ainsi signait la branche française de cette famille d'après autographe en ma possession. La branche écossaise de cette même famille écrit *Ramsay*.—(J. V.)